

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 avril 2018

N°2018-03-06

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 37

Dont pouvoirs : 4

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 26 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barret, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie – **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux).
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux)
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), Mme SWISTEK Florence (Barbezieux), M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux), M. DELATTE Benoît (Barbezieux), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais) - Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

N°6 - Objet : Modification des tarifs de garderie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la grille des tarifs de la garderie scolaire a été votée en Conseil communautaire le 11 mai 2017 pour l'année scolaire 2017/2018.

La grille tarifaire actuellement en vigueur est ainsi la suivante :

Tarifs des garderies 2017/2018							
Tarifs à la 1/2 heure *	Brossac	Oriolles	Passirac	Guimps	Saint Palais du Né	Montchaude	Jurignac
	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
	Péreuil	Blanzac maternelle	Blanzac primaire		St Hilaire	Barbezieux	Bécheresse
	0,35	0,35	0,40		0,50	0,50	0,50
	Champagne-Vigny	Barret	Lachaise	Chalignac	St Aulais la Chapelle		Bemeuil
	0,50	0,60	0,60	0,75	0,75		0,75
	Baignes	St Bonnet	Salles de Barbezieux		Condéon	Touvérac	Le Tâtre
	0,75	0,75	0,75		0,75	0,75	0,75

La commission scolaire réunie le 4 avril 2018, a étudié et travaillé la continuité d'harmonisation comme il se devait.

Au regard de l'analyse apportée et des débats qui en sont issus, Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée l'application, à compter de l'année scolaire 2018/2019, d'une nouvelle grille tarifaire issue de la proposition de la commission qui, par établissement, serait la suivante :

Proposition des tarifs de garderie pour septembre 2018								
Tarifs à la 1/2 heure *	Brossac	Oriolles*	Passirac	Guimps	Saint Palais du Né	Jurignac	Péreuil	Blanzac maternelle
	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
	Blanzac primaire	St Hilaire	Barbezieux	Bécheresse	Champagne-Vigny	Barret	Chalignac	St Aulais la Chapelle
	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,60	0,70	0,70
	Bemeuil*	Baignes	St Bonnet	Salles de Barbezieux	Condéon	Touvérac	Le Tâtre	
0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70		

Changement de tarif au 1^{er} septembre 2018

* sous réserve de l'ouverture de l'école

AR PREFECTURE

016-241600501-20180426-DEL_2018_03_06-DE
Reçu le 27/04/2018

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'application de la nouvelle grille tarifaire de garderie, telle que présentée, à compter de l'année scolaire 2018/2019 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget général

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 27 AVR. 2018.....
Publié ou notifié le : 27 AVR. 2018.....
Touvérac, le 27 AVR. 2018.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 avril 2018
le Président,
Jacques CHABOT.



